

LE GARDANGEOIS

Décembre 2024



Programmation des cours

8

Conférence — Rose-Marie Charest

11

Ange
Gardien

Nous joindre

CONSEIL MUNICIPAL

Yvan Pinsonneault, maire

y.pinsonneault@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Rhéal Grenier, district 1

r.grenier@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Éric Ménard, district 2

e.menard@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Jonathan Alix, district 3

j.alix@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Charles Choquette, district 4

c.choquette@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Benoit Pepin, district 5

b.pepin@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Marie-Ève Goos, district 6

me.goos@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Prochaine séance du conseil et parution du prochain bulletin :

13 janvier 2025

MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

249, rue Saint-Joseph

Ange-Gardien (Québec) J0E 1E0

Tél. : 450 293-7575

Télec. : 450 293-6635

Courriel : info@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Web : www.municipalite.ange-gardien.qc.ca ou www.infoange.ca

Facebook : www.facebook.com/ComitedesloisirsAngeGardien

Heures d'ouverture régulières :

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h

Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

BIBLIOTHÈQUE RUTH BENOÎT

249, rue Saint-Joseph

Ange-Gardien (Québec) J0E 1E0

Téléphone : 450 293-7567

Courriel : biblio@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Heures d'ouverture régulières :

Mardi : 14 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h

Jeudi : 18 h 30 à 20 h

Fermée du 20 décembre 2024 au 6 janvier 2025

Mot du maire _____ 3

LOISIRS

Plaisirs d'hiver _____ 6

Programmation des cours _____ 8

MADA _____ 10

Conférence — Marie-Rose Charest _____ 11

FADOQ _____ 12

Bibliothèque Ruth Benoît _____ 13

Procès-verbal _____ 14

Nez Rouge _____ 21

Commanditaires _____ 22

Calendrier, organismes _____ 24

La patinoire multisport couverte : un projet qui fait du chemin!

À l'aube de l'ouverture de la patinoire multisport couverte, la campagne de financement se poursuit, et nous offrons, à nos entreprises locales, l'opportunité de briller sur le ***Mur des Donateurs*** qui sera érigé sur le bâtiment des patineurs.

Le mur des donateurs sera composé de plaques de métal perforé/gravé aux formes des logos des donateurs pour faire contraste avec le revêtement de bois, et la dimension des plaques sera proportionnelle aux dons reçus.

La patinoire est déjà construite, me direz-vous, mais notre projet de vous offrir un lieu unique et multigénérationnel se poursuit et nous vous dévoilerons bientôt comment nous rêvons à aménager les espaces aux alentours des structures en place.

Je m'adresse donc à vous, dirigeants d'entreprises. Joignez-vous à nos grands donateurs et, ensemble, offrons à notre communauté un espace sportif et communautaire hors du commun qui reflète notre fierté et notre dynamisme. Chaque contribution nous rapproche de notre objectif, concrétisons ce projet pour les générations à venir!

Je vous invite à consulter la page 4 de cette édition du journal pour les détails du plan de partenariat.



*Au nom du conseil, de l'équipe municipale et
en mon nom personnel, je vous souhaite un
excellent temps des fêtes!*

Yvan Pinsonneault

Maire

Le Mur des Donateurs



Le plan de commandite

EN BREF

Les catégories de partenaire sont les suivantes :

PLATINE à partir de 30 000\$ (3 ans x 10 000\$)

OR à partir de 10 000\$

ARGENT à partir de 5 000\$

BRONZE à partir de 1 000\$

Le plan de visibilité comporte les avantages suivants :

	PLATINE	OR	ARGENT	BRONZE
Un espace de visibilité proportionnel au don sur le mur permanent des donateurs installé sur le site (à partir de 2 500\$)	X	X	X	X
Logo de votre organisme dans le bilan de campagne de financement	X	X	X	X
Remerciements dans le journal municipal à la fin du projet	X	X	X	X
Mention d'honneur dans la publicité post-campagne de financement diffusée dans les médias locaux et le journal municipal	X	X	X	
Visuel post-campagne de financement sur notre panneau d'affichage à l'entrée de la Municipalité	X	X		
Possibilité d'avoir un kiosque lors des événements	X			
Logo sur le site Internet de la Municipalité et lien vers votre site	X			

* Tous les frais associés aux créations et productions sont la responsabilité du partenaire, et sont en sus des frais de partenariat/commanditaire.

Pour contribuer financièrement au projet, veuillez contacter Madame Jessica Raymond pour les détails au j.raymond@municipalite.ange-gardien.qc.ca

PATINOIRE &
GLISSADES

Ouverture à venir

Surveillez nos publications

Nous vous rappelons que la pratique de sports d'hiver dans les installations de la Municipalité sont des activités libres et que des règles sont applicables aux différents sites. À cet égard, la Municipalité assure une surveillance ponctuelle des lieux. Les parents sont donc responsables en tout temps de la sécurité de leurs enfants.



PARC DES GLISSADES

171, rue Saint-Georges

Parc à neige avec glissade et modules pour planchistes et skieurs.
9h à 22h / 7 jours sur 7



PATINOIRE MULTISPORT COUVERTE

226, rue Saint-Jean

Patinoire en 2 sections : patinage libre et
hockey libre
8h à 22h / 7 jours sur 7

Horaire sujet à changement selon les conditions météorologiques



LAURÉAT D'UN PRIX À L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

Pour la saison estivale 2024, La Zone Youhou! a fait une place aux personnes retraitées dans les équipes de travail des camps de jour. Cette initiative leur a valu de remporter le prix Excellence développement et innovation. Bravo!







RETOUR DÉPOUILLEMENT ARBRE DE NOËL

Le samedi 30 novembre, c'est une soixantaine de familles qui ont participé à l'activité de Noël. Pour l'occasion, nous avons reçu la visite spéciale de l'équipe du Père Noël qui nous ont présenté un spectacle très drôle. Animation par les lutins, accueil des enfants par le Père Noël et maquillage était au rendez-vous.

Merci pour votre participation en grand nombre, vous contribuez à ce que cet évènement soit un succès!

*Le Père Noël souhaite un joyeux
Noël à tous les Gardangeois!*



Programmation des cours

HIVER

Inscription entre le 10 et le 19 décembre
Paiement pour le 9 janvier

En ligne : www.infoange.ca
Par téléphone : 450-293-7575

FLEX 13 janvier au 31 mars (12 cours)

Exercice de mobilité et d'étirements, ainsi que diverses méthodes de bien-être.
Réduction de l'inconfort et augmentation de la mobilité générale.

Lundi 19h à 20h 108\$ / 135\$ non-résident Adultes
Gymnase de l'école

20-20-20 13 janvier au 31 mars (12 cours)

Formule dynamique avec 20 minutes de cardio, 20 minutes de musculation et 20 minutes d'étirements.

Lundi 18h à 19h 108\$ / 135\$ non-résident Adultes
Gymnase de l'école

Yoga dynamique 14 janvier au 1er avril (12 cours)

Avec humour et créativité, ce cours très actif propose l'exploration tant du volet traditionnel que des aspects plus ésotériques de la pratique du yoga.

Mardi 18h30 à 19h30 108\$ / 135\$ non-résident Adultes
Salle municipale Responsable : Sylvain Blondeau



**COMITÉ DES LOISIRS
D'ANGE-GARDIEN**

SUIVEZ-NOUS SUR



Piano

Pour information ou inscription : 450-775-0437

Mercredi

Bibliothèque

Tous les âges

Responsable : France Brasseur

Badminton & pickleball à partir du 14 janvier

Règles et procédures de réservation au www.infoange.ca sous l'onglet Activités

Libres au gymnase

Mardi 18h30 à 21h 2.50\$/30 min / 2.75\$ non-résident

Gymnase de l'école Adultes

Jeux libres à partir du 12 janvier

Matériel de sport à la disposition des usagers : tapis, matériel pour la motricité, ballons, etc.

Dimanche 9h à 12h Gratuit Parents/enfants - 9 mois à 12 ans

Gymnase de l'école

Réservation gymnase

Il est possible, selon les disponibilités, de former un groupe sportif pour pratiquer un sport. Les citoyens qui désirent réserver une session au gymnase doivent réserver un bloc de minimum 5 fois.

Hockey cosom : 70\$/h Autre sport : 50\$/h Groupe 18 ans & - : 35\$/h

Pour réserver : 450-293-7575 #228



Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles

N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 31 décembre pour faire vos demandes de remboursement pour l'année 2024!



Municipalité
amie des aînés



Session de baignade à la piscine de St-Césaire

Pour les aînées/retraités d'Ange-Gardien.

Bienvenue aux femmes enceintes

GRATUIT

Les mercredis, dès le 19 février 2025

13h-14h

Bain libre et/ou cours d'aquaforme

Vous devez vous inscrire* auprès de Jennie Rainville par téléphone au 450-293-7575 p.228 ou par courriel au j.rainville@municipalite.ange-gardien.qc.ca

*Au choix, inscription à l'unité ou pour la session complète.

Le vendredi 8 novembre dernier avait lieu le souper spectacle organisé par le comité MADA afin de souligner la journée des aînés du 1er octobre.

La journée des aînés nous donne l'opportunité de dire qu'on reconnaît leur contribution comme aînés, ce qu'ils apportent à leur famille, à notre communauté et à notre société.

Un souper spectacle avec Valérie Gauvin a été organisé pour l'occasion. La soixantaine de personne ont vécu un voyage musical exceptionnel où ils ont traversé le temps et exploré une palette d'émotions à travers la musique.



Louise Lévesque, Ginette Lauzière, Suzanne Rodrigue, Serge Soucy, Yvan Pinsonneault et Jennie Rainville, membres du comité MADA, accompagnés de Valérie, Jean et Marius du groupe Shinck.

Bingo d'amour

Le bingo d'amour, c'est une activité qui rassemble 2 générations dans une ambiance chaleureuse. Venez jouer au bingo et accompagner les enfants du service de garde de l'école à jouer.



Quand : vendredi le 7 février 2025

Où : Gymnase de l'école

Horaire : 9h45 Ouverture des portes

10h00 Bingo

10h30 Café et collation

Suite du bingo



Pour qui : Tous les aîné(e)s

Inscription auprès de Jennie Rainville avant le 31 janvier 2024. Les enfants s'inscriront via le service de garde à la fin janvier.

Prix de participation

Merci au bureau d'Andréanne Larouche pour sa participation financière de 500\$!

CONFÉRENCE

La qualité des relations interpersonnelles, un atout pour mieux vieillir



PAR ROSE-MARIE CHAREST



Vieillir est inévitable mais bien vieillir est important. L'ingrédient le plus important pour le bonheur est la qualité des relations interpersonnelles. Cela est vrai à toutes les étapes de la vie. Or les bonnes relations n'arrivent pas par magie. Elles sont riches mais aussi fort exigeantes. Au cours de cette conférence, nous aborderons les sources de stress propres au vieillissement, y inclus celles qui découlent de nos relations, comment composer avec elles, comment prendre soin de soi et bien vieillir, malgré tout.

BIO

Rose-Marie Charest est psychologue, conférencière, chroniqueuse et auteure. Elle a présidé l'Ordre des psychologues du Québec de 1998 à 2015 et depuis, elle se consacre à sa carrière de communicatrice. Tant dans ses conférences qu'à la radio et à la télé, son objectif est de rejoindre les gens pour mettre à leur disposition ce que lui ont appris ses études et sa pratique en psychologie mais aussi son expérience de la gestion. Lorsque l'Université de Montréal lui a attribué un prix pour son rayonnement, l'article la présentait comme "La psychologue qui parle au monde". Elle affirme que c'est le titre qu'elle préfère.



MERCREDI 22 JANVIER 2025
13H30 Une collation suivra la conférence
salle municipale
Ouvert à tous / priorité aux résidents

Présentée par



fadoq d'Ange-Gardien

Pour réserver : j.rainville@municipalite.ange-gardien.qc.ca ou au 450 293-7575 #228

Le local sera fermé à partir du 20 décembre jusqu'au 7 janvier 2025.
Le conseil souhaite de Joyeuses Fêtes à tous ses membres et amis!

Les cours de danse reprendront dès le 10 janvier 2025 pour 10 semaines (payable à l'avance). Pour information ou inscription, contactez Manon au 450-210-2277

Cartes et jeux de sociétés

Mardi et jeudi 13h à 16h

BINGO à venir

2e et 4e mercredi du mois

Pétanque

Mardi, mercredi et vendredi 18h

DANSE de retour le 10 janvier 2025

Vendredi de 9h30 à 11h. 150\$/session de 10 cours

POUR INFORMATION : Claudette 450-293-2217 / Suzanne 450-293-4504 / Manon 450-210-2277

Compteur d'eau



DERNIER RAPPEL

Vous avez reçu dernièrement le relevé de lecture du compteur d'eau de votre propriété. Nous demandons votre collaboration pour remplir le document et le retourner au bureau municipal **au plus tard le 13 novembre 2024**. Après cette date, des frais supplémentaires pourraient vous être facturés si le déplacement d'un employé municipal s'avérait nécessaire.

Pour remettre votre formulaire par courriel : comptabilite@municipalite.ange-gardien.qc.ca



COLLECTE DE SANG



SUR RENDEZ-VOUS
→ hema-quebec.qc.ca
→ 1 800 343-7264

Municipalité d' *Ange Gardien*

Sous la présidence d'honneur de
M. Yvan Pinsonneault, maire

Lundi 16 décembre

SALLE COMMUNAUTAIRE
249, rue Saint-Joseph

En raison de la faible utilisation du service, notez que les livres numériques ne seront plus disponibles.

Heures d'ouverture
Mardi : 14h à 17h et 18h30 à 20h
Jeudi : 18h30 à 20h

Bibliothèque
Ruth Benoît

Fermée du 20 décembre 2024 au 6 janvier 2025



Nouveautés

Adultes

- La librairie disparue—Evie Woods
La caravane des anges—Dominique Bertrand
La ricaneuse—Eric Dupont
Le loup gris—Louise Penny
Les sentiers de neige—Kev Lambert
Illuminer décembre—Benoit Picard
Un Noël pour tout changer—Audrée Archambault
Les maîtres de la bourse au Québec—André Gosselin
Cette terre qui respire—Ferris Jabr
Demain la nature—Jean-Pierre Rogel

Jeunesse

- La doudou qui disait non au Père Noël—Claudia Larochele
Un cadeau de Noël en novembre—Stéphane Laporte
Le plus magni-chic des cadeaux—Jory John
Les lutins de Noël—Caroline Munger
Gisèle la coccinelle de Noël—Amélie Legault
Le journal d'un dégonflé / Chaud devant—Jeff Kinney
Premier Trio #8 Camp espoir—Nadia Lakhdari
Raconte-moi Roxanne Bruneau—Kim Nunès
Raconte-moi Alexandra Stéliski—Johanne Mercier
DAD #11 Flashbacks—Nob

Coup de cœur thématique : agriculture & environnement

TIRAGES

3 CARTES CADEAUX BUROPRO CITATION

50\$ 18 ANS ET +

Tirage parmi les usagers qui auront empruntés des livres entre le 19 novembre et le 19 décembre 2024

30\$ 12 À 17 ANS

Un coupon par visite qui comprend un prêt de livre

25\$ 0 À 11 ANS

TIRAGE LE 19 DÉCEMBRE



Jeudi 12 décembre 2024 18h30

Thématique de Noël

Venez en pyjama!



TIRAGES

DESSIN DE NOËL CARTE CADEAU 25\$ BUROPRO CITATION

0 À 11 ANS TIRAGE LE 19 DÉCEMBRE
Dessin disponible à la Bibliothèque

TIRAGES

PÈRE NOËL FAIT À LA MAIN



Tirage supplémentaire parmi tous les coupons de participation

**Procès-verbal
Séance ordinaire
du 11 novembre 2024**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 11 novembre 2024, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, Mme Marie-Ève Goos, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire

Madame Brigitte Vachon, directrice générale également présente

RÉSOLUTION 11-241-24

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 7 OCTOBRE, 18 H 30**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre, 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-242-24

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
15 OCTOBRE, 19 H**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre, 19 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-243-24

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2024

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du 1^{er} au 31 octobre 2024.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

Fournisseurs	222 312.75\$
Salaires	57 400.12\$
Déboursés directs	1 064 403.64\$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 11-244-24
DEMANDE DE DIVERS ORGANISMES

En réponse à la demande de commandite reçue depuis la dernière

séance du conseil, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

- D'accorder un montant de 100 \$ à la FADOQ, pour le dîner de Noël qui se tiendra le 7 décembre 2024;

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-245-24

**DEMANDE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE BAMBIN CLUB –
ENTENTE EN CAS DE SINISTRE**

Considérant que le CPE doit se munir d'un Plan de Sécurité Incendie en cas de sinistre;

Considérant que le Service des incendies est en accord avec le plan proposé par le CPE;

Considérant qu'en cas de sinistre ou de mesure d'urgence, le CPE doit avoir un autre endroit disponible pour la sécurité des enfants;

Considérant la disponibilité et la proximité des locaux du Centre récréatif;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le Centre de la petite enfance Bambin Club à utiliser les locaux du Centre récréatif lors d'un sinistre et d'autoriser à cette fin la garde de la liste à jour des enfants inscrits au CPE dans le cas où cette liste ne serait pas accessible lors de l'évacuation de la garderie.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-246-24

**DEMANDE DU CPE BAMBIN CLUB – DÉNEIGEMENT DES
STATIONNEMENTS**

Considérant la demande d'aide financière reçue du CPE Bambin Club relativement au déneigement des stationnements, soit celui en façade de l'installation 1, rue Saint-Jean, et celui du stationnement à la gauche de l'installation 2, rue Principale;

Considérant que lesdits stationnements sont utilisés par des parents utilisateurs ainsi que des citoyens environnans;

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités d'adopter toute mesure non réglementaire en matière de services de garde à l'enfance, notamment en aide financière;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder une aide financière de 1 290,00 \$ au CPE Bambin Club afin de contribuer au déneigement des aires de stationnement des installations ci-dessus mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-247-24

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES –

CONSULTATION PLAN TRIENNAL 2025 – 2026 ET 2027-2028

Considérant la réception du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026 et 2027-2028 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la municipalité d'Ange-Gardien y soit favorable et, qu'en conséquence, elle n'émette pas d'avis à cet égard.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 919-24 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement numéro 919-24 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité d'Ange-Gardien.

DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 919-24 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

M. Éric Ménard dépose le projet de règlement numéro 919-24 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité d'Ange-Gardien.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2024

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2024.

DÉPÔT DU RAPPORT D'APPROBATION FINAL DES ÉTATS FINANCIERS 2023 DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA HAUTE-YAMASKA-ROUVILLE

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt du rapport d'approbation final des états financiers 2023 de l'Office d'Habitation de la Haute-Yamaska-Rouville.

RÉSOLUTION 11-248-24

OFFICE D'HABITATION HAUTE-YAMASKA-ROUVILLE – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2024

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter la révision budgétaire révisée, datée du 30 octobre 2024 de l'Office d'Habitation de la Haute-Yamaska-Rouville, pour l'ensemble immobilier numéro 2198, faisant passer la contribution de la Municipalité de 7 173 \$ à 3 948 \$ pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 11-249-24

ENTENTE DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE (APAM)

Considérant que l'entente avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) prendra fin le 31 décembre 2024, il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de renouveler l'entente avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) et d'autoriser la directrice générale madame Brigitte Vachon, à signer les documents relatifs pour et au nom de la municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-250-24

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE TRAVERSER – VÉHICULES HORS ROUTE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de renouveler l'autorisation du schéma de traverses des chemins de la municipalité d'Ange-Gardien pour les véhicules hors routes (VTT) pour l'année 2024-2025.

Adopté à l'unanimité.

M. Charles Choquette quitte la table à 19h13

RÉSOLUTION 11-251-24

DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 – CORRECTION DE PAVAGE 2024 ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

Considérant la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI Inc., en date du 24 octobre dernier, pour les travaux de correction de pavage 2024, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2, qui consiste à la libération d'une portion de la retenue contractuelle (5%) au montant de 9 497,36 \$, taxes incluses, à Construction Techroc Inc. et de procéder à l'acceptation provisoire des travaux.

Adopté à l'unanimité.

Retour de M. Charles Choquette à 19h15.

RÉSOLUTION 11-252-24

DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 7 – CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE MULTISPORT COUVERTE

Considérant la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI Inc., en date du 29 octobre dernier, pour la construction de la patinoire multisport couverte, il est proposé par

M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu

d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 7 au montant de 184 003,86 \$, taxes incluses, à Construction CPB Inc., conditionnel à la réception de la déclaration statutaire, ainsi que les quittances des sous-traitants.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-253-24

DÉCOMpte PROGRESSIF NUMÉRO 4 – BÂTIMENT DE SERVICES PATINOIRE

Considérant la recommandation de paiement de la firme Monty & Associé, en date du 30 septembre dernier, pour la construction du bâtiment de services pour la patinoire, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 116 581,83 \$, taxes incluses à Athéna Construction 2021 Inc. conditionnel à la réception de la déclaration statutaire, ainsi que les quittances des sous-traitants.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-254-24

INSTALLATION D'UN SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE CAMÉRA À LA PATINOIRE MULTISPORT COUVERTE

Afin d'assurer la surveillance à la nouvelle patinoire multisport couverte, le directeur des Services techniques, M. Alexandre Lamarre, a demandé une soumission pour l'installation d'un système électronique de caméra à deux entrepreneurs, soit :

ENTREPRISES	Prix (Avant taxes)
Tétrotech	14 890,00 \$
MBI Sécurité Inc.	13 528,05 \$

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'accorder le contrat à la compagnie MBI Sécurité Inc. pour l'installation des équipements électroniques tels que des caméras, la soucoupe et le lecteur de cartes, selon l'offre de services soumis, au montant de 13 528,05\$, taxes en sus.

Il est également résolu de mandater Jodoom Électrique Inc. pour l'installation des conduits et du filage du système électronique de caméra nécessitant l'emploi d'une nacelle, ainsi que certains travaux électriques connexes, selon l'offre de services au montant de 6 781,65 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-255-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 916-24 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le règlement numéro 916-24 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-256-24

TRANSFERT DU CONTRAT DE CLÔTURE TEMPORAIRE - TRONÇON ENTRE LA PATINOIRE MULTISPORT COUVERTE ET L'ÉCOLE JEAN XX-III

Considérant la construction de la patinoire multisport nécessitant l'installation d'une clôture temporaire entre la patinoire et l'école Jean XX-III;

Considérant que, lors de l'acceptation provisoire des travaux, la Municipalité ainsi que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières souhaitent procéder à l'installation d'une clôture permanente afin de sécuriser l'accès;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser la prise en charge du contrat de location de clôture temporaire, soit le transfert de 32 panneaux de Locations Sunbelt DBA Modu-Loc pour un montant de 897,23 \$, taxes en sus et 201,60 \$, taxes en sus par mois additionnel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-257-24

BAIL POUR LOCATION DE TERRAIN AVEC L'ENTREPRISE AGRICOLE AMQ

Considérant la résolution numéro 08-186-24 relative à la location d'un terrain de l'Entreprise Agricole AMQ S.E.C. à des fins récréatives et sportives;

Considérant que la location vise un terrain d'une superficie de 12 099.2 mètres carrés, lot 4 139 103, pour des fins récréatives et sportives, à un coût de loyer forfaitaire annuel d'un dollar (1\$), plus taxes, si applicable;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser monsieur le maire, Yvan Pinsonneault et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité, une nouvelle version d'un bail avec l'Entreprise Agricole AMQ S.E.C. pour une durée de 5 ans renouvelable, débutant le 12 novembre 2024 tel que soumis au conseil.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-258-24

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

Considérant une demande du comité MADA pour l'achat d'un défibrillateur pour le sous-sol de l'Hôtel de Ville, il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser l'achat d'un défibrillateur.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-259-24**AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE LA PATINOIRE MULTISPORT COUVERTE – TERRAINS DE SOCCER - MANDAT À ESPACE PAYSAGE**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accorder un mandat pour la conception d'un plan de présentation pour l'aménagement du site de la patinoire multisport couverte à la compagnie L'Espace Paysage selon l'offre de services soumise le 7 novembre 2024, au montant de 7 500 \$, taxes en sus

Il est également résolu d'accorder le mandat pour la conception d'un plan de présentation pour l'aménagement des terrains de soccer à L'Espace Paysage selon l'offre de services soumise, au montant de 2 800 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-260-24**SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA PATINOIRE MULTISPORT COUVERTE – DÉPASSEMENT DES DÉLAIS**

Considérant que l'échéancier de surveillance des travaux pour la patinoire multisport couverte est échu depuis le 4 octobre soit après 24 semaines d'exécution de travaux par l'entrepreneur Construction CPB Inc.;

Considérant qu'à ce jour, quelques déficiences demeurent à corriger et quelques travaux àachever, notamment le grillage de la patinoire, la peinture de la surface de jeu et l'apport électrique principal;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de mandater la firme Tetra Tech QI Inc. à continuer la surveillance, à taux horaire.

Il est également résolu que ces frais additionnels seront pris en considération dans les retenues au contrat avec l'entrepreneur Construction CPB Inc.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-261-24**AJOUT DE CAISSON – CUISINE POPOTE ROULANTE**

Considérant une demande des représentants de l'organisme de la Popote roulante, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'autoriser ces derniers à procéder à l'ajout de caisson dans le local de la cuisine à leurs frais, selon la proposition du designer Louis Queneville.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-262-24**REPRISE DES TRAVAUX DE PAVAGE PAR EUROVIA – SAINT-GEORGES (ENTRE CARRIÈRE ET LE CAMPING)**

Considérant que l'entreprise Eurovia a effectué des travaux de pavage d'une partie du rang Saint-Georges, en 2019, sur une

distance de 1 100 mètres linéaires, avec du pavage tiède flexible;

Considérant qu'à la fin des travaux, Eurovia avait consenti un cautionnement d'entretien de 10 ans à la Municipalité pour garantir la reprise de travaux, advenant un vieillissement prématûre du pavage puisque des irrégularités avaient été décelées quant à la formulation du mélange de bitume à l'enrobé tiède flexible sur une section des travaux;

Considérant que selon des observations, il s'avère qu'une partie du rang Saint-Georges, la section en question, s'est fissurée plus rapidement, principalement entre la Carrière Bau Val et la courbe en allant vers le camping Mon Repos;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser l'entreprise Eurovia à reprendre les travaux de pavage tiède flexible sur une longueur approximative de 550 mètres de la sortie du virage au point situé proche de l'entrée de la Carrière à leur frais.

Il est également résolu d'autoriser l'entreprise Eurovia à reprendre les accotements sur l'ensemble du tronçon (1 100 mètres) à leur frais.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-263-24**INSTALLATION DE GICLEURS À LA RÉSIDENCE ROUVILLE AU 66 RUE BERNARD**

Considérant une demande des représentants de la Résidence Rouville située au 66, rue Bernard, pour l'installation de gicleurs relative à des exigences gouvernementales ainsi que l'installation d'une borne-fontaine privée;

Considérant que le plan d'ingénieur relatif aux gicleurs a été soumis pour analyse au préventionniste incendie de la MRC de Rouville et que celui-ci considère que le plan répond aux normes en vigueur;

Considérant que le plan d'ingénieur civil des Services EXP Inc. relatif au branchement aux services d'aqueduc a été soumis pour analyse au consultant Tetra Tech QI Inc. et que celui-ci considère que le plan répond aux normes en vigueur;

Considérant que l'ingénieur responsable du plan des gicleurs a confirmé qu'hydrauliquement, le projet soumis était viable;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le branchement aux services d'aqueduc afin de permettre l'installation de gicleurs et d'une borne-fontaine privée au 66, rue Bernard, le tout aux frais du propriétaire, et suivant les normes municipales et les recommandations des Services techniques.

Il est également résolu de mandater un consultant en ingénierie et le Service des travaux publics afin de surveiller les travaux de branchement, et ce, aux frais du propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-264-24

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CONSTRUCTION D'UN GARAGE ANNEXÉ À L'HABITATION NE RESPECTANT PAS LA MARGE DE RECOL AVANT MINIMALE DANS LE CAS D'UN LOT DE COIN, AINSI QUE L'ALIGNEMENT AVEC LES BÂTIMENTS VOISINS – 345, RUE PRINCIPALE – LOT 3 518 513

Considérant une demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage annexé à l'habitation ne respectant pas la marge de recul avant minimale, dans le cas d'un lot de coin, ainsi que l'alignement avec les bâtiments voisins au 345, rue Principale;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande et ont pris en considération les éléments suivants :

- Qu'il n'existe pas de préjudice sérieux quant à la demande puisque la requérante a la possibilité de construire un garage annexé ou détaché conforme à la réglementation actuelle;
- Que le comité juge que le projet de la requérante n'est pas à caractère mineur;
- Que la norme d'alignement de la résidence avec les bâtiments voisins peut-être conforme en réimplantant le garage annexé ou en ajustant la dimension de celui-ci;
- Que la requérante a l'opportunité d'obtenir une deuxième entrée charretière sur la rue Bernard;
- Que le comité juge que les normes non respectées concernant la marge de recul avant minimal de la rue Bernard ainsi que l'alignement du bâtiment par rapport aux bâtiments voisins engendraient des enjeux de sécurité pour les piétons et les automobilistes;

Considérant que le conseil municipal prend en considération l'argumentaire de la requérante à l'effet que la largeur de 4,7 m de l'emprise de rue de son côté de la rue Bernard, l'empêche de réaliser son projet, alors que l'emprise opposée est de moins de 2 mètres;

Considérant que le conseil municipal juge que ladite largeur de l'emprise compense pour le non-respect de la marge de recul avant minimale;

Considérant que le conseil juge que le respect de l'alignement du bâtiment par rapport aux bâtiments voisins est facilement réalisable et ne cause donc pas de préjudice à la requérante.

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- D'accepter la construction d'un garage annexé à l'habitation ne respectant pas la marge de recul avant minimale, dans le cas d'un lot de coin, à 2,93 mètres comme stipulé à l'article 6.2.1, référant à la grille des

normes de la zone 112, Annexe A du Règlement de zonage numéro 617-05;

- De refuser la demande de dérogation mineure concernant l'alignement avec les bâtiments voisins à 6,27 mètres au lieu d'une marge entre 8,30 mètres et 8,58 mètres comme stipulé à l'article 6.2.3.1 du Règlement de zonage numéro 617-05.
- Que la dérogation acceptée soit assujettie au respect du triangle de visibilité du coin de la rue Bernard et Principale

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-265-24

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – OPÉRATION CADASTRALE NE RESPECTANT PAS LES MARGES DE RECOL LATÉRALE ET ARRIÈRE MINIMALES D'UN GARAGE ANNEXÉ À L'HABITATION - 163-165, RANG SAINT-CHARLES – LOTS 6 622 626 ET 6 622 627

Considérant une demande de dérogation mineure pour une opération cadastrale ne respectant pas les marges de recul latérale et arrière d'un garage annexé à l'habitation au 163-165, rang Saint-Charles;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande et ont pris en considération les éléments suivants :

- Qu'il existe un préjudice sérieux puisque la Commission de protection du territoire agricole du Québec exige exclusivement cette dernière forme de lot pour autoriser la demande d'autorisation sur l'ensemble des demandes présentées préalablement;
- Que le requérant semble être de bonne foi quant à son projet d'opération cadastrale puisque les premiers plans fournis à la Municipalité étaient conformes aux règlements municipaux en vigueur;
- Que ce projet n'engendra aucun impact sur la jouissance des propriétés voisines puisque les activités sur ces terrains ne seront pas modifiées, même suite à ce projet de lotissement;
- Que le projet d'opération cadastrale régularise la situation quant aux entrées distinctes entre la propriété résidentielle et la propriété agricole;
- Que le garage annexé semble être construit depuis plusieurs décennies;
- Que la situation est jugée exceptionnelle et non récurrente;
- Que le comité juge que la demande respecte le plan d'urbanisme, notamment en ce qui a trait à la cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et non agricoles;
- Que la Municipalité a déjà appuyé la demande initiale de lotissement, d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la CPTAQ le 13 mai 2024.

Considérant la recommandation à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

RÉSOLUTION 11-269-24

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

- D'accorder la diminution de la marge de recul latérale, à 1,45 mètre, au lieu de 5 comme stipulé à l'article 6.2.1, référant à la grille des normes de la zone 505, Annexe A du Règlement de zonage numéro 617-25;
- D'accorder la diminution de la marge de recul arrière à 1,50 mètre au lieu de 10 mètres, comme stipulé à l'article 6.2.1, référant à la grille des normes de la zone 505, Annexe A du Règlement de zonage numéro 617-05.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser madame Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, à procéder aux démarches nécessaires à la demande de financement pour cinq (5) emplois d'animateurs et/ou d'accompagnateurs pour le camp de jour 2025 auprès d'Emplois d'été Canada.

Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-266-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913-24 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'adopter le règlement numéro 913-24 sur les dérogations mineures.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-267-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 914-24 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'adopter le règlement numéro 914-24 sur le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-268-24

NOMINATION AU TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Considérant qu'il y a lieu de nommer un fonctionnaire ou employé de la Municipalité pour l'application de nouveaux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de confier l'application des règlements municipaux énumérés ci-après au directeur des Services techniques, monsieur Alexandre Lamarre, et par conséquent de le nommer aux titres suivants :

- Fonctionnaire désigné pour les fins d'application du Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- Fonctionnaire désigné pour les fins d'application du Règlement sur les dérogations mineures;
- Fonctionnaire désigné pour les fins d'application du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme;

La nomination à titre de fonctionnaire chargé de l'application de ces règlements inclut le pouvoir de délivrer un constat d'infraction pour en assurer le respect.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-270-24

PROGRAMMATION ACTIVITÉS MADA 2025

Considérant la recommandation de la directrice du Service des loisirs, datée du 30 octobre, il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- D'accepter la programmation des activités pour le programme MADA telle que présentée et d'approuver le budget prévisionnel de 13 460 \$ pour l'ensemble des activités;
- D'autoriser Mme Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, à signer les documents relatifs, pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-271-24

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DU PROGRAMME VISANT À STIMULER LE DÉVELOPPEMENT ET LA CONCERTATION D'INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES EN MATIÈRE D'HABITATION – AVIS D'INTENTION

Considérant le Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation de la Société d'habitation du Québec établi par le décret 831-2023;

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien est en accord de participer au financement advenant une attribution de logements locatifs abordables sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien est en mesure d'adopter un règlement édictant les modalités de financement dans le cadre de l'implantation de logements locatifs abordables en partenariat avec la Société d'habitation du Québec et les promoteurs de la Coopérative de solidarité Holocie;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'appuyer la demande de financement aux programmes admissibles de la Société d'habitation du Québec pour un projet de construction d'unités locatives abordables à l'intérieur du périmètre d'habitation sur le territoire d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 11-272-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal Consultation publique du 11 novembre 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une assemblée publique de consultation du conseil municipal, tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 18 h 30, le 11 novembre 2024, à laquelle sont présents les membres suivants : Mme Marie-Ève Goos, M. Rhéal Grenier M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Éric Ménard et M. Benoît Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, Maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

L'avis public avisant de la tenue de cette assemblée est paru dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 30 octobre et a été affiché sur le babillard de l'hôtel de ville, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien et sur le babillard du bureau de poste, au 268, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien.

PRÉAMBULE

Monsieur le maire explique que le but de cette assemblée publique de consultation est d'entendre les personnes intéressées par les modifications apportées par les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement numéro 913-24 sur les dérogations mineures
- Projet de règlement numéro 914-24 sur le comité consultatif d'urbanisme
- Projet de règlement numéro 916-24 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire entend les personnes qui désirent s'exprimer en lien avec ces règlements.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 18h40.

QUELQUES POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Adoption du règlement numéro 919-24 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien;
- Achat d'un défibrillateur extérieur pour la patinoire multisport couverte;
- Dérogation mineure—Rang Casimir lot 3 517 983;
- Autorisation à la CPTAQ—Lotissement et l'aliénation—540 et 546, rang Séraphine;
- Renouvellement du programme d'incitation aux activités sportives et culturelles;
- Dépôt du bilan annuel 2024—Piste cyclable la Montérégiaide—Redditions de comptes Programme d'aide financière aux infrastructures (Véloce III)



SÉANCE DU CONSEIL
19h

Lundi 9 décembre 2024



Société de l'assurance automobile
Québec



Opération
Nez rouge

Desjardins



GRANBY-COWANSVILLE

Pour demander un raccompagnement



579-420-6011

1 866-DESJARDINS

DATES DE SERVICE : novembre : 29 et 30 décembre : 6-7, 13-14, 19-20-21, 24, 27-28 et 31



KERRY

Pinnoth





**EST-CE QUE VOTRE DEMEURE RÉPOND ENCORE À
VOS BESOINS ?**

AVEZ-VOUS DÉJÀ PENSEZ À VENDRE ?

**NOUS SOMMES DANS LE COIN,
CONTACTEZ-NOUS !**



ALEXANDRE ARÈS
Courtier immobilier
Résidentiel et commercial
C. 450 775-2737
B. 450 378-4120



MICHEL ARÈS
Courtier immobilier
Résidentiel et commercial
C. 450 775-1657
B. 450 378-4120



Équipe
Arès
Courtiers immobiliers

RE/MAX
Professionnel inc.
Agence Immobilière



François Robert inc.

François Robert 526, rang Séraphine
Président Ange-Gardien JOE 1E0
Bureau: 450-293-5858 info@excavationfrancoisrobert.com
Cellulaire: 450-360-9114 www.excavationfrancoisrobert.com
Télécopieur: 450-293-5656 RBQ #5704-2350-01

- ✓ Résidentiel
- ✓ Industriel
- ✓ Commercial
- ✓ Agricole
- ✓ Installation septique
- Déneigement résidentiel et commercial

GHISLAIN CÔTÉ
INC.
é
G.C.I.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Industriel - Commercial - Résidentiel - Agricole

450 293-7213



Audrey Bogemans

Députée d'Iberville

Bureau de circonscription

715 boul. Iberville, suite 102
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc,
J2X 4S7
450 346-1123

Audrey.Bogemans.IBER@assnat.qc.ca



MARIEVILLE

135, ch. du Ruisseau Saint-Louis Est (route 227)

Hiver (29 octobre au 31 mars)

Ouvert du jeudi au samedi de 9h à 16h30

Été (Avril au 28 octobre)

Ouvert du mercredi au samedi de 9h à 16h30

Nos écocentres

SAINT-CÉSAIRE

275, route 112

Hiver (26 novembre à mars)

FERMÉ

Été (13 avril au 25 novembre)

Ouvert du jeudi au samedi de 9h à 16h30



POPOTE ROULANTE

Service de repas les **MARDIS** et **JEUDIS** aux personnes de 60 ans et plus, aux gens malades ou en convalescence et aux nouvelles mamans*.

Prix : 5 \$ (*nouvelles mamans : 6 \$)

Commandez votre repas la journée même, avant 9 h au 450 293-3987.

Pour des funérailles, contactez Annie Lauzon au 514 515-9599

Friperie de l'Ange



**Heures d'ouverture : LUNDI JEUDI VENDREDI 9h à 16h
SAMEDI 9h à 12h**

ORGANISME À BUT NON LUCRATIF situé au 100, rue Saint-Georges

En redistribuant nos profits dans notre communauté : élèves, familles, aînés et nous sommes à l'écoute dès qu'il y a besoin.

Responsable : Lise Dugal 450-337-1209 450-293-2277



FADOQ

Local FADOQ situé au 249, rue Saint-Joseph, Ange-Gardien. Pour informations, communiquez avec mesdames Claudette au 450 293-2217 ou Suzanne 450 293-4504.

Pour les activités, consultez la page 7

Calendrier des collectes

Inscriptions obligatoires pour les collectes de volumineux et de branches

Légende

Collecte matières domestiques

Collecte matières recyclables

Collecte matières organiques

Séance du conseil municipal

Feuilles, chaume et brindilles

Collecte de branches

Pour plus d'informations sur les collectes :

450 693-2ECO (2326)

infocollectes@mrcrouville.qc.ca

www.mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/environnement/info-collectes

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	